

STAGE SYNDICAL ORGANISÉ PAR SUD EDUCATION 93



AGIR COLLECTIVEMENT CONTRE LES SOUFFRANCES AU TRAVAIL

Le manque de moyens dans l'éducation, la dégradation de la situation sociale et le renforcement du pouvoir de nos hiérarchies aggravent les conditions de travail des personnels et causent ce qu'on appelle « la souffrance au travail ».

Les risques psycho-sociaux (RPS), les troubles musculo-squelettiques (TMS), les situations de harcèlement, les « burn-out » sont des maux encore tabous dans nos métiers.

Notre syndicalisme doit donner aux personnels de l'Éducation les outils pour combattre collectivement les atteintes qui sont faites à leurs droits et les situations qui créent de la souffrance au travail.

**Face à la souffrance au travail, ne restons jamais isolé-e-s, le syndicat c'est
d'abord un collectif qui protège les individus.**

Ensemble améliorons nos conditions de travail !

Quand?

**le vendredi 8 juin 2018
de 9h30 à 16h30**

Où?

à la Bourse du Travail de Saint-Denis

(9-11 rue Génin, métro Saint-Denis - Porte de Paris)

Matinée - accueil à 9h

- Groupes de discussion
- Ateliers

Après-midi - de 13h30 à 16h30

- Ateliers
- Plénière - comment intervenir syndicalement contre les souffrances au travail?

Le stage sera suivi d'un pot où chacun-e pourra emmener ses spécialités !

Liste des ateliers

- Les outils pour lutter contre les souffrances au travail dans le 1er degré
- Les outils pour lutter contre les souffrances au travail dans le 2nd degré
- Les CHS : quels enjeux? quelles interventions?
- Accompagnement syndical
- Les conditions de travail des agent-e-s

Comment s'inscrire ?

En prévenant SUD éducation 93 de votre participation à contact@sudeducation93.org

En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale avant le **8/05/2018**. Cette demande est à adresser à la rectrice dans le secondaire, au président-e d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au président-e de la collectivité pour les agents territoriaux. Modèle de demande :

A.....Le.....

Pour le premier degré M./Mme le/la DASEN
s/c de l'IE

Pour le second degré Mme la Rectrice OU M. le
Président du Conseil Général/Régional
s/c du chef d'établissement

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation)
demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera les 18 et 19 janvier 2018 à Créteil, sous l'égide du CEFI Solidaires, 144, Bd de la Villette, 75019 Paris.

Sud éducation 93
9-11 rue Génin, 93200 Saint-Denis
01.55.84.41.26 ou 06.88.66.47.23
contact@sudeducation93.org
http://www.sudeducation93.org